

Les défis politiques et économiques de l'Union pour la Méditerranée

Jean-François Jamet - ancien élève de l'École Normale Supérieure (Ulm) et de l'Université Harvard, consultant auprès de la Banque mondiale.

Lors du Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, les chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres se sont mis d'accord sur la création d'une « Union pour la Méditerranée », qui sera lancée officiellement à Paris le 13 juillet 2008. L'initiative française en faveur d'une « Union méditerranéenne » se trouve ainsi concrétisée mais elle est aussi largement amendée pour être placée dans la continuité du processus de Barcelone. C'est pourtant le constat de l'échec relatif de ce processus qui avait conduit à vouloir renouveler l'ambition du partenariat euro-méditerranéen.

Si l'intention de mener des projets concrets et consensuels a été soulignée, on peut craindre que ce nouveau dispositif ne soit confronté aux mêmes difficultés que le processus de Barcelone : ainsi, avec potentiellement 43 États membres, le risque est qu'il devienne un forum peu efficace plutôt qu'une union fondée sur une dynamique d'intégration régionale. Or le bassin méditerranéen fait face à des défis économiques et politiques majeurs : il y a beaucoup à faire pour rapprocher les niveaux de vie, répondre au défi démographique, promouvoir les échanges commerciaux, améliorer la compétitivité des pays riverains et lever les obstacles institutionnels et politiques au développement économique.

Nous proposons ici quelques pistes :

- Adopter une représentation commune des 27 États membres au sein de l'Union pour la Méditerranée, de façon à alléger le processus de décision et à assurer que l'Union européenne parle d'une seule voix.
- Mieux associer la société civile et les parlements nationaux, en créant par exemple un forum méditerranéen des chefs d'entreprise et en confiant des responsabilités plus importantes à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (avec un rôle de proposition et d'évaluation des projets en cours).
- Utiliser les financements disponibles pour piloter des projets d'intégration régionale entre pays voisins (commerce, infrastructure, communication).
- Encourager et aider l'accession à l'OMC des pays qui n'en sont pas encore membres (Algérie, Syrie, Liban, Libye, Bosnie-Herzégovine)
- Travailler en partenariat avec d'autres acteurs importants localement (par exemple la Banque mondiale) pour coordonner les politiques d'aide au développement et mettre en place une aide technique efficace destinée à stimuler la simplification administrative et la lutte contre la corruption.
- Encourager des accords sur la gestion des ressources naturelles (eau, matières premières, agriculture) et des flux migratoires.
- Développer un projet commun en faveur de l'économie de la connaissance.

1. De l'Union méditerranéenne à l'Union pour la Méditerranée

1.1. Un partenariat nécessaire pour répondre aux défis communs du bassin méditerranéen

L'histoire du bassin méditerranéen est une histoire d'échanges et de conflits, celle d'un « carrefour de civilisations », pour reprendre l'expression de Fernand Braudel¹. Après avoir eu une importance historique majeure, la Méditerranée semble marginalisée. Son rôle économique a largement décliné et l'attention des pays européens s'est détournée. Pourtant, les défis sont nombreux. Parce qu'ils partagent une géographie commune, les pays du pourtour méditerranéen ont un souci également important pour la gestion de l'eau et l'environnement en général. Parce qu'ils sont proches et que leur niveau de développement est dissemblable, ils doivent travailler en commun sur les questions migratoires, sur les échanges éducatifs et sur l'aide publique au développement. Parce que l'énergie est devenue une question prioritaire, les pays importateurs de pétrole et de gaz souhaitent se rapprocher des pays méditerranéens qui possèdent des ressources importantes. Enfin, la Méditerranée est le théâtre de conflits anciens et durs, comme le conflit israélo-palestinien, l'instabilité au Liban ou le terrorisme : sa pacification et son développement sont donc des enjeux stratégiques. Dans ce contexte, les pays riverains ne peuvent s'ignorer : les interdépendances sont trop fortes. C'est ce constat qui a conduit aux premiers pas de la coopération euro-méditerranéenne.

1.2. Les résultats insuffisants des dispositifs existants

Les instruments de la coopération euro-méditerranéenne sont nombreux :

- le partenariat euro-méditerranéen, connu sous le nom de Processus de Barcelone ;
- la politique européenne de voisinage ;
- la politique d'élargissement de l'Union vers des pays candidats à l'adhésion comme la Croatie ou la Turquie ;
- le processus de stabilisation des Balkans ;
- les accords d'association avec les États de la rive sud de la Méditerranée ;
- l'Union douanière avec la Turquie ;
- la participation de certains États méditerranéens à des programmes communautaires comme Erasmus Mundus dans le domaine de l'enseignement supérieur ou le Programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) ;
- le dialogue 5+5 entre les pays méditerranéens de l'UE et les pays du Maghreb.

Le processus de Barcelone a permis de formaliser les relations entre l'Union européenne et ses voisins méditerranéens à partir de son lancement en 1995. Il réunit ainsi l'ensemble des 27 États membres et 10 pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité Palestinienne). L'Albanie, l'Irak et la Mauritanie ont fait acte de candidature tandis que la Libye et la Ligue Arabe ont le statut d'observateurs. Le processus de Barcelone se voulait ambitieux : il s'est donné pour objectif de créer un espace de stabilité et de paix respectueux des droits de l'Homme, de développer les échanges culturels pour favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle, et de développer les relations économiques et financières, au travers notamment de la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Pourtant, force est de constater que le processus de Barcelone a produit peu de résultats : les écarts de développement n'ont pas été réduits substantiellement, les pays méditerranéens hors UE continuent de souffrir d'une faible attractivité pour les investisseurs, l'objectif d'une zone de libre-échange en 2010 paraît hors de portée, peu de progrès ont été réalisés sur le plan de la paix et de la stabilité politique, les États du Sud ont fait peu d'efforts pour se rapprocher et dépasser leurs rivalités, enfin les initiatives culturelles ou académiques n'ont pas empêché la stigmatisation des pays

¹ Fernand Braudel, *La Méditerranée : l'espace et l'histoire*, Flammarion, 1985

arabes et de l'Islam à la suite des attentats terroristes des années 2000. La méthode a également fait l'objet de critiques en raison du manque d'implication des populations, de l'absence de secrétariat permanent et du déséquilibre Nord-Sud.

La politique européenne de voisinage a, de son côté, favorisé le développement de la coopération bilatérale entre l'UE et ses voisins méditerranéens, en particulier dans les domaines de l'énergie (avec l'Algérie et le Maroc), de l'immigration et de la sécurité. Cependant, ce développement des relations bilatérales rend plus difficile l'intégration régionale, chaque pays cherchant à construire une relation privilégiée avec l'UE.

Dans ce contexte, une relance de la coopération euro-méditerranéenne était nécessaire. Toute la difficulté consistait à définir le cadre et le périmètre de cette relance. C'est à cette difficulté que s'est heurté le projet français d'Union méditerranéenne.

1.3. Les réticences face au projet français d'Union méditerranéenne

Constatant les insuffisances des dispositifs de coopération existants, le président français Nicolas Sarkozy a proposé la création d'une « Union méditerranéenne ». D'abord formulé dans le cadre d'une campagne électorale, ce projet a été progressivement détaillé dans les discours du président lors de ses visites officielles dans les pays méditerranéens² et dans un rapport d'information de l'Assemblée nationale³. Réunissant les États riverains de la Méditerranée, l'Union méditerranéenne était conçue comme une union politique fondée sur la parité entre les participants (dans le cadre d'un processus de co-décision), sur la réunion régulière des chefs d'État, sur la création d'un secrétariat et sur l'adoption d'une présidence bicéphale partagée par les pays du Nord et du Sud. Ce format devait permettre d'associer les pays méditerranéens dans le cadre de projets concrets autour de quelques thèmes consensuels :

- l'environnement et la gestion de l'eau : dépollution de la Méditerranée, développement de l'accès à l'eau potable, rechargement des nappes phréatiques et amélioration des systèmes d'irrigation, protection des ressources halieutiques, préservation des littoraux et exploitation de l'énergie solaire ;
- l'échange des savoirs : création d'un espace scientifique méditerranéen, renforcement des échanges universitaires, création d'un Institut universitaire euro-méditerranéen et développement de la coopération audiovisuelle ;
- le développement économique : projets agricoles, création d'un groupe réunissant les bailleurs de fonds institutionnels susceptibles de financer les projets de l'Union méditerranéenne, création d'une institution financière capable de mieux gérer l'épargne des migrants et de faciliter l'accès au financement des PME ;
- la sécurité et la gestion des flux migratoires.

Ce projet a suscité beaucoup de réactions, positives ou négatives, de la part des partenaires européens et méditerranéens de la France ainsi que des intellectuels. La plupart s'accordent à reconnaître la nécessité d'une relance de la coopération euro-méditerranéenne et l'utilité de l'appuyer sur la mise en œuvre de projets concrets et sur l'égalité des participants. Cependant, de nombreuses critiques ont été soulevées, relevant plusieurs faiblesses du projet :

- l'imprécision du contenu et des moyens de financement ;
- les partenaires européens de la France, au premier rang desquels l'Allemagne, se sont inquiétés de l'articulation de l'Union méditerranéenne avec les politiques européennes existantes et ont voulu être associés au projet à parité avec les États membres riverains de la Méditerranée ;

² Voir par exemple le Discours de Tanger, prononcé le 23 octobre 2007.

³ « Comment construire l'Union méditerranéenne ? », Rapport d'information de l'Assemblée nationale, sous la présidence de Renaud Muselier, décembre 2007.

- plusieurs États européens ont soupçonné la France de vouloir promouvoir ses propres intérêts en Méditerranée tout en utilisant les fonds d'aides communautaires pour financer le projet ;
- la Turquie s'est opposée à la proposition française, craignant qu'elle ne soit conçue comme un moyen de lui offrir une alternative à l'adhésion à l'UE ;
- la Syrie et le Liban n'ont pas réagi officiellement.

Ces réticences ont conduit la France à modifier sa proposition : l'Union méditerranéenne est ainsi devenue « l'Union pour la Méditerranée ».

1.4. Beaucoup de bruit pour rien ? L'Union pour la Méditerranée entre désir de renouveau et continuité du processus de Barcelone

Pour répondre aux critiques de ses partenaires européens, la France a cherché un compromis avec l'Allemagne. Les deux pays ont présenté un texte commun au Conseil européen de mars 2008, qui a permis de recueillir l'adhésion des 27 États membres et de la Commission européenne. Ce texte propose la création d'une Union pour la Méditerranée, conçue comme « un projet de l'Union européenne avec les pays sud de la Méditerranée », selon la formule de la chancelière allemande Angela Merkel⁴. Elle est destinée à prolonger le processus de Barcelone en lui redonnant une impulsion. Du projet français initial, l'ambition subsiste, de même que le secrétariat permanent, la présidence bicéphale et la volonté de mettre en œuvre des projets concrets, mais la continuité avec le partenariat euro-méditerranéen existant l'emporte. De ce fait, les conditions de la relance restent dans le flou. La rupture avec les inefficacités actuelles dépendra de la capacité à lancer des projets clairs avec des financements conséquents et un soutien politique fort. Or, rien ne garantit que l'Union pour la Méditerranée, qui comptera potentiellement 43 membres, fasse mieux que le processus de Barcelone sur ces points.

Dans ce contexte, il serait utile que les 27 États membres acceptent une représentation commune au sein de l'Union pour la Méditerranée, de façon à limiter le nombre de participants aux réunions, à alléger le processus de décision et à assurer que l'UE parle d'une seule voix. Ce serait une contribution significative à l'adoption d'une politique extérieure commune de l'Union. Par ailleurs, il est important de mieux associer la société civile et les parlements nationaux, en créant par exemple un forum méditerranéen des chefs d'entreprise et en confiant des responsabilités plus importantes (rôle de proposition et d'évaluation des projets en cours) à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne⁵ créée en 2003 dans le cadre du processus de Barcelone. C'est une nécessité pour donner une impulsion de long terme à l'Union pour la Méditerranée.

2. Promouvoir le développement économique et l'intégration régionale : une condition nécessaire au succès de l'Union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée sera un succès si elle réussit à rapprocher ses membres dans le cadre de projets communs et si elle contribue à la prospérité du bassin méditerranéen. C'est ainsi qu'elle sera un facteur de stabilité et de paix. Sur le plan économique, la tâche est immense mais cela veut aussi dire qu'il y a beaucoup d'améliorations qui peuvent être apportées : le rôle de l'Union pour la Méditerranée sera d'y contribuer le plus efficacement possible.

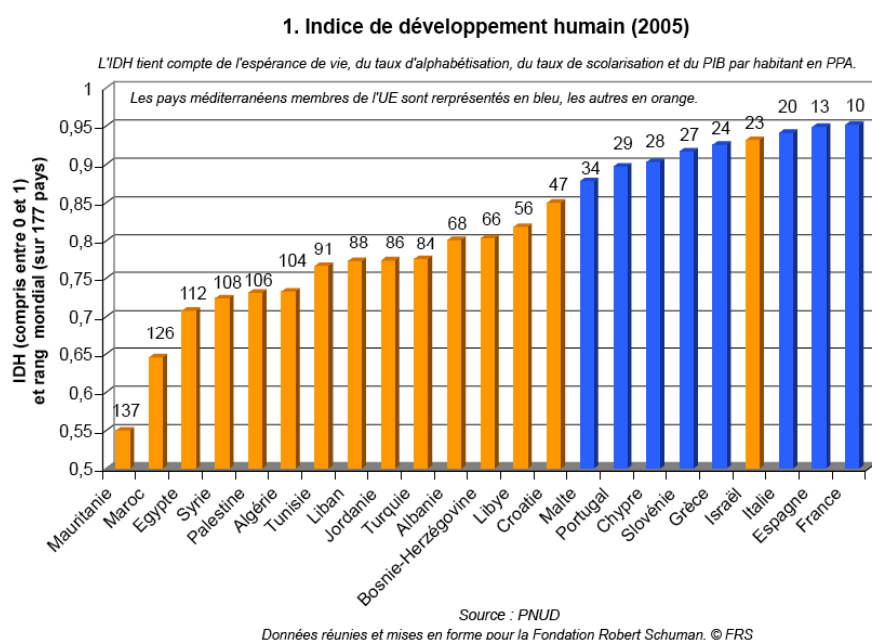
⁴ Conférence de presse conjointe de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel à Hanovre le 3 mars 2008.

⁵ Cette assemblée est composée de 240 membres, représentant à parité les parlements de l'Union européenne et les parlements des pays partenaires de la Méditerranée. Les dix pays méditerranéens sont représentés par 120 membres. Les Parlements nationaux des pays de l'UE sont représentés par 75 membres, le Parlement européen par 45 membres.

2.1. Un état des lieux de l'économie méditerranéenne

2.1.1. Des niveaux de développement encore très hétérogènes

Les niveaux de développement restent très inégaux parmi les pays méditerranéens. C'est ce que souligne l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui tient compte de la longévité (mesurée par l'espérance de vie), du niveau d'éducation (mesuré par le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur) et du niveau de vie (mesuré par le PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat). Comme le montre le graphique 1, les 27 pays de l'UE et Israël affichent des performances très supérieures à celles des autres pays méditerranéens et se rangent parmi les 34 pays les plus développés du monde. L'IDH rappelle les efforts qui restent à accomplir pour offrir aux habitants des rives sud et est de la Méditerranée des conditions de vie meilleures.



Le niveau de vie varie de 1 à 8 dans les pays méditerranéens (et même de 1 à 14 si l'on prend la Mauritanie en compte) : le PIB par habitant est ainsi inférieur à la moyenne mondiale dans l'ensemble des pays n'appartenant pas à l'UE, à l'exception d'Israël, de la Libye (qui bénéficie d'importants revenus du pétrole) et de la Croatie. Si les inégalités sont relativement modérées (voir tableau 2), contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays en développement (notamment en Amérique latine), la pauvreté reste souvent importante : au Maroc par exemple, 14,3% de la population vit avec moins de 2\$ par jour et 19% de la population n'a pas accès à l'eau potable.

2. Indicateurs sociaux : des niveaux de vie très différents

	PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat	Population vivant avec moins de 2\$ par jour (%)	Population n'ayant pas accès à l'eau potable (%)	Inégalité : ratio du revenu des 10% les plus riches aux 10% les plus pauvres
	2007	2005	2004	2005
Albanie	6 197	10	4	7,2
Algérie	8 203	15,1	15	9,6
Bosnie-Herzégovine	9 964	nd	3	5,4
Croatie	15 733	<2	0	7,3
Egypte	5 272	43,9	2	8
Israël	33 299	nd	0	13,4
Jordanie	5 964	7	3	11,3
Liban	5 965	nd	0	nd
Libye	14 108	nd	nd	nd
Mauritanie	2 530	63,1	47	12
Maroc	6 003	14,3	19	11,7
Palestine	nd	nd	8	nd
Syrie	4 498	nd	7	nd
Tunisie	9 630	6,6	7	13,4
Turquie	9 816	18,7	4	16,8
Chypre	31 522	0	0	nd
Espagne	29 148	0	0	10,3
France	33 078	0	0	9,1
Grèce	35 167	0	nd	10,2
Italie	32 319	0	nd	11,6
Malte	23 454	0	0	nd
Portugal	23 867	0	nd	15
Slovénie	26 576	<2	nd	5,9
Union européenne	30 504	nd	nd	nd
Monde	10 934	nd	nd	nd
Sources	FMI	Banque mondiale	Banque mondiale	PNUD

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'emploi est un des défis majeurs des pays méditerranéens hors UE : le taux de chômage y est souvent très élevé et, pour qu'il n'augmente pas dans les années à venir du fait de la croissance démographique, il sera nécessaire de créer un nombre considérable d'emplois (tableau 3). Par exemple, le taux de chômage est de 14,4 % en Algérie et il faudra augmenter de 29,9% le nombre d'emplois existants d'ici à 2020 (soit de plus de 2 millions) afin de maintenir le taux de chômage et le taux d'activité constants. Pour réduire le chômage et augmenter le taux d'activité⁶, un effort encore plus important sera requis. La progression du taux d'activité des femmes est, en particulier, un enjeu pour les sociétés méditerranéennes : le taux d'activité des femmes est ainsi de seulement 31,9% en Tunisie, contre 63,4% dans l'UE.

⁶ Le taux d'activité est la proportion d'actifs (personnes ayant ou cherchant un emploi) dans la population en âge de travailler (individus de 15 à 64 ans).

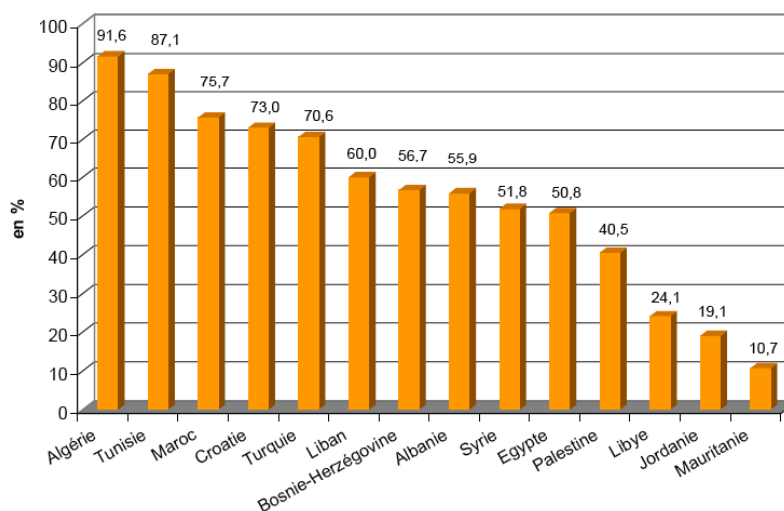
3. Emploi et activité des femmes

	Taux de chômage, en %	Emplois à créer entre 2005 et 2020 à taux de chômage et taux d'activité constants (en % du nombre d'emplois en 2005)	Taux d'activité des femmes, en %
	dernière estimation disponible		2006
Albanie	13,0	nd	54,5
Algérie	14,1	29,9	38,9
Bosnie-Herzégovine	45,5	nd	71,4
Croatie	11,8	nd	57,5
Egypte	10,1	35,6	nd
Israël	7,6	29,6	59,1
Jordanie	13,5	49,3	29,5
Liban	20,0	24,3	36,5
Libye	30,0	nd	35,5
Mauritanie	20,0	nd	56,5
Maroc	15,0	29,1	28,8
Palestine	18,6	72,6	10,9
Syrie	10,0	49,9	40,5
Tunisie	13,9	22,6	31,9
Turquie	9,7	26,9	28,8
Chypre	3,8	-	63,9
Espagne	7,6	-	58,1
France	8,0	-	62,4
Grèce	8,4	-	57,1
Italie	6,7	-	50,8
Malte	6,8	-	43,3
Portugal	8,0	-	68,4
Slovénie	4,6	-	66,9
Union européenne	6,8	-	63,4
Sources	CIA, Banque mondiale, Eurostat	Institut de la Méditerranée	Banque mondiale, Eurostat

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Consciente de ces différences de développement entre les pays riverains de la Méditerranée, l'UE apporte des fonds importants d'aide au développement, soit dans le cadre d'une aide bilatérale des États membres, soit dans le cadre de la politique communautaire de coopération au développement. Pour la plupart des pays méditerranéens, les 27 États membres de l'UE sont les principaux donateurs. Par exemple, 50,8 % des aides dont bénéficie l'Égypte viennent de l'UE et de ses États membres (graphique 4).

4. Part des pays membres de l'UE et de la Commission européenne dans les fonds d'aide publique au développement reçus par les pays méditerranéens (2006)



Sources : OCDE et calculs de l'auteur
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

2.1.2. Le défi démographique

Avec 470 millions d'habitants, les pays méditerranéens réunissent une population presque aussi nombreuse que celle de l'UE. Les Etats méditerranéens de l'UE comptent pour 40% de cette population. Les pays du bassin méditerranéen font cependant face à un défi démographique asymétrique. D'un côté, les Etats membres de l'UE sont confrontés à une stagnation de leur croissance démographique et au vieillissement de leur population, de l'autre les pays des rives sud et est connaissent une rapide croissance de leur population et les jeunes y occupent une place très importante dans la pyramide des âges (tableau 5). À l'horizon 2050, les pays méditerranéens compteront 615 millions d'habitants, mais les 27 Etats membres de l'UE n'en représenteront plus que 30%.

5. Démographie

	Population, en millions	Population, en millions	Indice de fécondité	Part de la population ayant moins de 15 ans	Taux de croissance annuel de la population en 2005-2010 (prévision, en %)
	2007	2050 (prévision)	2007	2005	
Albanie	3,2	3,5	2,19	26,3	0,5
Algérie	34,0	49,5	2,39	29,6	1,5
Bosnie-Herzégovine	4,0	3,2	1,29	17,6	0,1
Croatie	4,4	3,7	1,34	15,5	-0,1
Egypte	73,6	125,9	3,02	33,3	1,8
Israël	7,0	10,4	2,68	27,9	1,7
Jordanie	5,7	10,2	3,15	37,2	2,1
Liban	3,8	4,7	2,21	28,6	1,1
Libye	6,1	9,6	2,75	30,3	1,9
Mauritanie	3,0	7,5	5,49	40,3	2,7
Maroc	30,7	46,4	2,59	30,3	1,4
Palestine	3,9	10,1	5,06	45,9	3,1
Syrie	19,4	35,9	3,11	36,6	2,4
Tunisie	10,3	12,9	1,87	26,0	1,0
Turquie	73,6	101,2	2,32	28,3	1,3
Pays méditerranéens hors UE	282,6	434,7	2,65	30,7	1,6
Chypre	0,8	1,2	1,59	19,9	0,9
Espagne	45,0	42,5	1,34	14,4	0,4
France	61,7	63,1	1,86	18,4	0,3
Grèce	11,1	10,7	1,25	14,3	0,2
Italie	58,4	50,9	1,37	14,0	0,0
Malte	0,4	0,4	1,48	17,4	0,0
Portugal	10,6	10,7	1,47	15,7	0,4
Slovénie	2,0	1,6	1,21	14,1	-0,1
Union européenne	490,2	470,7	1,43	15,9	-0,1
Monde	6615,9	9075,9	2,56	nd	1,1
Sources	ONU et calculs de l'auteur				

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Les écarts de développement et la pression démographique dans les pays des rives est et sud de la Méditerranée alimentent les mouvements migratoires en direction des pays du Nord (tableau 6). Le solde migratoire a ainsi atteint des records en Espagne et en Italie : entre 2000 et 2005, il s'est établi respectivement à 405 000 et 120 000 en moyenne annuelle. Cet afflux de migrants a été très visible dans ces pays et il a parfois suscité localement des replis identitaires. Au contraire, le solde migratoire des pays méditerranéens hors UE a été d'environ -200 000 par an au cours de la même période. Ce chiffre ne doit cependant pas masquer un phénomène récent : les pays du Maghreb sont devenus des pays de destination ou de transit pour des migrants venus de pays où les conditions de vie sont plus difficiles encore.

6. Mouvements migratoires

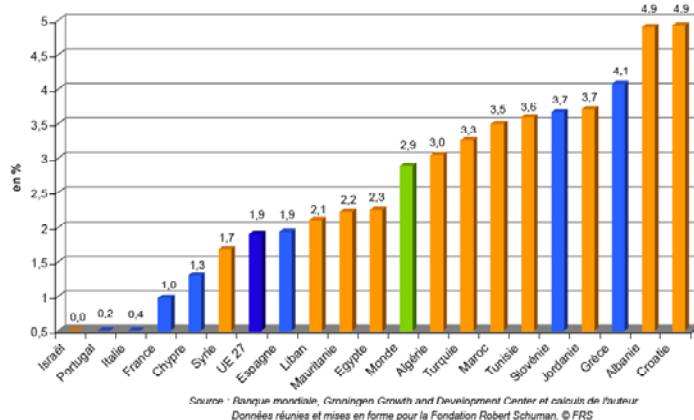
	Solde migratoire annuel moyen	Taux de solde migratoire pour 1000 habitants, moyenne annuelle
	2000-2005	2000-2005
Albanie	-20 000	-6,5
Algérie	-20 000	-0,6
Bosnie-Herzégovine	8 000	2,1
Croatie	20 000	4,4
Egypte	-90 000	-1,3
Israël	31 650	4,9
Jordanie	20 000	3,7
Liban	-7 000	-2,0
Libye	2 000	0,4
Mauritanie	6 000	2,1
Maroc	-80 000	-2,6
Palestine	-8 000	-2,3
Syrie	-6 000	-0,3
Tunisie	-4 000	-0,4
Turquie	-50 000	-0,7
Pays méditerranéens hors UE	-197 350	-0,7
Chypre	5 787	7,1
Espagne	405 000	9,7
France	60 000	1,0
Grèce	35 800	3,2
Italie	120 000	2,1
Malte	1 100	2,8
Portugal	50 000	4,8
Slovénie	2 000	1,0
Union européenne	1 008 000	3,2
Sources	ONU et calculs de l'auteur	ONU et calculs de l'auteur

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

2.1.3. Des performances de croissance encourageantes malgré une productivité encore faible et un environnement institutionnel peu favorable

Malgré le niveau relativement faible du niveau de vie dans les pays méditerranéens hors UE, des progrès encourageants ont été constatés au cours de ces dernières années : entre 2000 et 2006, le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat a été supérieur à la moyenne mondiale dans plusieurs pays, notamment en Croatie (4,9%), en Turquie (3,3%) et dans les pays du Maghreb (entre 3 et 3,6%). Au sein des États méditerranéens membres de l'UE, les situations sont beaucoup plus contrastées : la Grèce, la Slovaquie et l'Espagne ont fait aussi bien ou mieux que la moyenne communautaire tandis que le Portugal, l'Italie et la France ont vu leur niveau de vie stagner ou augmenter faiblement (graphique 7).

7. Taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant entre 2000-2006, à parité de pouvoir d'achat



La croissance des pays méditerranéens hors UE reste dynamique et atteint 5,3% en moyenne en 2007 – un chiffre supérieur à la moyenne mondiale –, contre 4,7% en moyenne depuis 2000 (tableau 8). Ces bonnes performances ont été obtenues malgré une inflation relativement forte : celle-ci s'est établie en moyenne à 6,6% en 2007 mais a atteint 16,2% en Libye, 10,9% en Égypte ou encore 8,2% en Turquie. Malgré la croissance relativement forte de ces dernières années, les pays méditerranéens hors UE ne représentent qu'une faible part du PIB mondial (3,1 %). Si l'on ajoute les pays méditerranéens de l'UE, cette part monte à 11,3%.

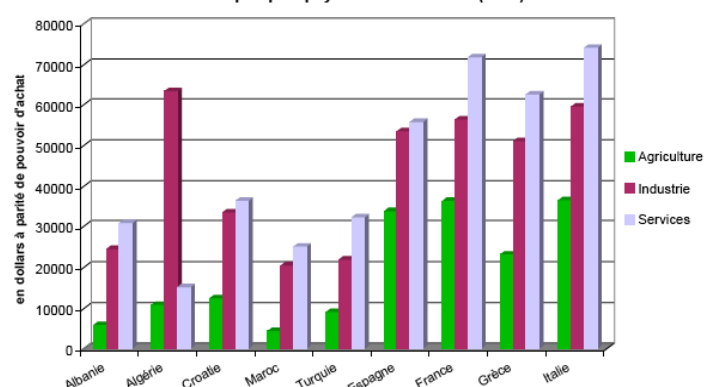
8. Croissance et inflation

	Part du PIB mondial à parité de pouvoir d'achat, en %	Taux de croissance du PIB, en %	Taux de croissance annuel moyen du PIB, en %	Taux d'inflation, en %
	2007	2007	2000-2007	2007
Albanie	0,03	6,0	5,7	2,5
Algérie	0,40	4,8	4,4	4,5
Bosnie-Herzégovine	0,05	5,8	5,0	2,5
Croatie	0,10	5,6	4,7	2,3
Égypte	0,53	7,1	4,7	10,9
Israël	0,32	5,1	3,9	0,5
Jordanie	0,05	6,0	6,0	5,0
Liban	0,03	2,0	3,0	3,5
Libye	0,11	9,2	5,3	16,2
Mauritanie	0,01	0,9	4,3	7,6
Maroc	0,23	2,5	4,6	2,5
Palestine	nd	nd	nd	nd
Syrie	0,12	3,9	3,4	7,0
Tunisie	0,14	6,0	4,8	3,0
Turquie	1,00	5,0	5,1	8,2
Pays méditerranéens hors UE	3,10	5,3	4,7	6,6
Chypre	0,03	3,8	3,6	2,0
Espagne	1,80	3,7	3,6	2,5
France	2,85	1,9	2,0	1,6
Grèce	0,43	3,9	4,3	3,0
Italie	2,62	1,7	1,3	1,9
Malte	0,01	3,2	1,5	0,6
Portugal	0,35	1,8	1,4	2,5
Slovénie	0,07	5,4	4,2	3,2
Union européenne	20,70	3,0	2,5	2,3
Monde	100	5,2	4,4	3,9
Sources	FMI et calculs de l'auteur			

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Le niveau de la productivité dans les pays méditerranéens reste plus faible dans les pays hors UE. D'un point de vue sectoriel, la productivité de ces pays est particulièrement basse dans le secteur agricole (graphique 9), alors même qu'une grande partie de la population continue d'y travailler (40% au Maroc et 36% en Turquie). C'est dans les services que la productivité est la plus forte. L'Algérie constitue une exception à ce constat en raison de ses ressources pétrolières qui gonflent artificiellement la productivité de son industrie. Au contraire, la productivité des services y est faible, en raison du poids excessif de l'administration, qui représente un tiers de l'emploi total.

9. Productivité du travail par secteur d'activité dans quelques pays méditerranéens (2005)



Sources : OCDE et calculs de l'auteur
Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Un des principaux handicaps des pays méditerranéens hors UE reste la faible qualité des institutions, qui limite leur attractivité pour les investisseurs. En particulier, le risque politique (tableau 10) est partout plus élevé que la moyenne mondiale. Il est très fort au Liban, en Syrie, en Égypte, en Turquie et en Algérie. En outre, plusieurs pays ont des institutions faiblement démocratiques qui les rendent peu réactifs aux demandes de la société civile : c'est le cas de la Libye, de la Syrie, de la Tunisie et de l'Égypte. Enfin, si la dette publique reste souvent à des niveaux acceptables, elle est trop élevée au Liban, en Égypte, Jordanie et au Maroc où son remboursement grève fortement le budget (notamment parce que les taux d'intérêt y sont sensiblement plus élevés que dans les pays riches). Le poids de la dette publique est aussi un handicap pour plusieurs pays méditerranéens développés comme l'Italie, la Grèce, Israël, le Portugal et la France.

10. Qualité des institutions

	Risque politique (1), note sur 100	Evaluation du caractère démocratique des institutions, note sur 6	Dette publique, en % du PIB
	2008	2008	2007
Albanie	68,5	4,5	53,7
Algérie	62,5	4,5	9,7
Bosnie-Herzégovine	nd	nd	39
Croatie	74	5,5	45,6
Égypte	60,5	2	105,1
Israël	62,5	6	82,7
Jordanie	72	3	67,2
Liban	56,5	5	188
Libye	68	1	4,8
Maroc	68,5	4,5	63,6
Syrie	57,5	1	37,3
Tunisie	72,5	2	54,5
Turquie	62	5	58,2
Chypre	82	6	61,5
Espagne	80,5	6	35,7
France	80,5	6	66,6
Grèce	76,5	6	81,7
Italie	78	5,5	105,6
Malte	85,5	6	66,5
Portugal	83,5	6	65,8
Slovénie	77,5	5	25,7
Union européenne	81,6	5,8	nd
Monde	76,6	4,15	nd
Sources	International Country Risk Guide	International Country Risk Guide	Banque mondiale, Eurostat

(1) Cet indice synthétique prend en compte la stabilité du gouvernement, les risques de conflit, le niveau de la corruption, le rôle de l'armée et de la religion dans la vie politique, les tensions religieuses et ethniques, la sécurité intérieure et l'efficacité de l'administration. L'indice est compris entre 0 (risque maximum) et 100 (risque minimum).

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

2.1.4. Le commerce en Méditerranée : une région insuffisamment intégrée

Les pays méditerranéens hors UE réalisent une faible part des exportations mondiales⁷ (3,2% en 2006). En outre, la plupart d'entre eux, à l'exception des pays exportateurs de pétrole (Algérie, Libye, Égypte), du Maroc et d'Israël, ont une balance commerciale négative (tableau 11). Ils exportent peu les uns vers les autres : c'est l'une des régions du monde les moins intégrées commercialement, notamment en raison du maintien de barrières douanières élevées et de nombreuses barrières non tarifaires, particulièrement au Maghreb. Le tarif douanier moyen appliqué aux importations est ainsi de 20,2% en Tunisie, de 18,9% au Maroc et de 12 % en Algérie.

11. Commerce extérieur

	Balance commerciale, en % du PIB	Tarifs douaniers moyens sur les importations	Importations nettes d'énergie, en % de l'énergie consommée
	2007	2006	2004
Albanie	-7,4	6,6	58,6
Algérie	19,4	12,0	-403,8
Bosnie-Herzégovine	-15,3	7,2	30,9
Croatie	-8,4	4,9	56,1
Égypte	1,4	19,3	nd
Israël	3,7	3,0	91,7
Jordanie	-12,6	8,7	95,5
Liban	-10,6	7,0	95,7
Libye	29,9	nd	-369,3
Mauritanie	-6,8	10,7	nd
Maroc	0,7	18,9	94,2
Syrie	-5,6	nd	-60,0
Tunisie	-2,6	20,2	21,8
Turquie	-7,5	3,8	70,6
Chypre	-5,5	3,4	92,7
Espagne	-9,8	3,4	77,1
France	-1,6	3,4	50,1
Grèce	-9,7	3,4	66,2
Italie	-2,3	3,4	83,7
Malte	-9,4	3,4	nd
Portugal	-9,2	3,4	85,3
Slovénie	-3,4	3,4	52,0
Union européenne	-1,0	3,4	nd
Sources	Banque mondiale	OMC	Banque mondiale

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

L'Union européenne est de loin le principal partenaire commercial des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (à l'exception du Liban, d'Israël et de la Jordanie), pour qui elle constitue la destination de plus de la moitié des exportations (tableau 12). Néanmoins, les pays méditerranéens ont le plus souvent une balance commerciale déficitaire avec l'UE : seules l'Algérie et la Libye ont un excédent du fait de leurs exportations pétrolières. Les pays du bassin méditerranéen représentent une part non négligeable des exportations de l'UE (ensemble, ils constituent la 2^e destination des exportations communautaires derrière les États-Unis) et de ses importations (ils sont le 3^e fournisseur après les États-Unis et la Chine).

⁷ Hors échanges intracommunautaires.

12. Echanges commerciaux
entre l'UE et les pays méditerranéens n'appartenant pas à l'UE

	Balance commerciale des pays méditerranéens avec l'UE (en % du PIB)	Part de l'UE dans les exportations des pays méditerranéens, en %	Part des pays méditerranéens dans les exportations de l'UE, en %	Part des pays méditerranéens dans les importations de l'UE, en %
	2006	2006	2006	2006
Albanie	-13,0	78,2	0,1	0,0
Algérie	15,7	55,6	0,8	1,8
Bosnie-Herzégovine	-10,9	62,5	0,2	0,1
Croatie	-21,2	58,2	1,0	0,4
Egypte	-1,6	69,0	0,8	0,6
Israël	-3,5	26,5	1,2	0,7
Jordanie	-21,4	5,6	0,2	0,0
Liban	-15,5	10,5	0,3	0,0
Libye	55,8	82,9	0,3	1,9
Mauritanie	4,1	52,8	0,0	0,5
Maroc	-6,2	70,8	0,9	0,5
Palestine	nd	nd	0,0	0,0
Syrie	2,0	49,6	0,2	0,3
Tunisie	-4,3	83,0	0,7	0,6
Turquie	-2,5	56,7	3,9	2,8
Pays méditerranéens hors UE	0,6	-	10,7	10,3
Sources	Eurostat et calculs de l'auteur			

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

2.1.5. Les pays méditerranéens dans l'économie de la connaissance : des performances décevantes

Le niveau d'éducation de la population et le développement d'une économie de la connaissance performante sont des enjeux importants car ils conditionnent la progression de la productivité et le développement d'activités à forte valeur ajoutée. Or, les pays du bassin méditerranéen ont encore beaucoup de progrès à réaliser dans ce domaine. Certains pays ont un taux d'analphabétisme⁸ très élevé, comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte ou la Syrie (tableau 13). De plus, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, l'utilisation d'Internet et les dépenses de recherche et développement restent faibles dans les pays méditerranéens hors UE, sauf Israël.

13. Economie de la connaissance

	Taux d'analphabétisme des adultes, en %	Taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, en %	Part de la population utilisant Internet, pour 1000 habitants	Dépenses de R&D, en % du PIB
	2005	2005	2006	2005
Albanie	1,3	19,3	60	nd
Algérie	30,1	20,3	58	nd
Bosnie-Herzégovine	3,3	nd	206	nd
Croatie	1,9	41,8	327	1,14
Egypte	28,6	nd	68	0,19
Israël	2,9	57,9	470	4,46
Jordanie	8,9	39,2	118	nd
Liban	nd	50,7	196	nd
Libye	15,8	nd	36	nd
Mauritanie	48,8	3,2	7	nd
Maroc	47,7	11,3	152	0,62
Palestine	7,6	37,9	67	nd
Syrie	19,2	nd	58	nd
Tunisie	25,7	30,2	95	0,63
Turquie	12,6	31,2	222	0,66
Chypre	3,2	33,2	430	0,37
Espagne	1,0	66,9	348	1,11
France	1,0	56,4	430	2,16
Grèce	4,0	89,1	180	0,58
Italie	1,6	65,6	478	1,14
Malte	12,1	31,8	315	0,29
Portugal	6,2	56,5	279	0,78
Slovénie	1,0	81,2	545	1,61
Sources	PNUD	Unesco	Banque mondiale	Banque mondiale

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

⁸ L'analphabétisme désigne l'incapacité à lire ou à écrire.

L'UE accueille un grand nombre d'étudiants des pays méditerranéens dans ses universités : environ 180 000, ce qui représente 22,4% des étudiants étrangers faisant leurs études dans l'UE en 2006 (tableau 14). Parmi eux, plus d'un quart vient du Maroc.

14. Echanges éducatifs euroméditerranéens

	Nombre d'étudiants du pays considéré faisant leurs études dans l'UE	Part des étudiants du pays considéré dans la population des étudiants étrangers faisant leurs études dans l'UE, en %
	2006	2006
Albanie	13 447	1,7
Algérie	23 706	3,0
Bosnie-Herzégovine	6 375	0,8
Croatie	8 914	1,1
Egypte	3 403	0,4
Israël	6 103	0,8
Jordanie	3 154	0,4
Liban	7 674	1,0
Libye	2 407	0,3
Mauritanie	1 313	0,2
Maroc	48 599	6,1
Palestine	668	0,1
Syrie	5 208	0,7
Tunisie	12 886	1,6
Turquie	34 609	4,3
Pays méditerranéens hors UE	178 466	22,4
Sources	Eurostat et calculs de l'auteur	

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

2.1.6. Des économies inégalement compétitives

Les indices synthétiques des institutions internationales montrent que les économies du bassin méditerranéen sont inégalement compétitives (voir tableau 15). Israël, la Turquie, la Jordanie et la Tunisie présentent des performances au-dessus de la moyenne mondiale tandis que les autres pays apparaissent insuffisamment attractifs. La faiblesse de la compétitivité de l'environnement économique dans ces pays nuit aux investissements, le développement insuffisant du secteur financier (par exemple en Algérie et en Syrie) rend difficile l'accès au crédit et le développement des PME.

15. Compétitivité de l'environnement économique

	Classement selon la compétitivité de l'environnement économique (1), sur 127 pays	Classement selon la facilité de faire des affaires (2), sur 178 pays	Développement du secteur financier (montant des crédits au secteur privé, en % du PIB)
	2007	2007	2006
Albanie	122	136	15,0
Algérie	97	125	12,5
Bosnie-Herzégovine	107	105	52,5
Croatie	60	97	69,2
Egypte	70	126	52,2
Israël	20	29	97,5
Jordanie	48	80	97,5
Liban	nd	85	77,9
Libye	109	nd	7,2
Mauritanie	103	167	41,7
Maroc	63	129	66,3
Palestine	nd	117	8,0
Syrie	86	137	11,9
Tunisie	25	88	65,4
Turquie	46	57	31,7
Chypre	45	nd	nd
Espagne	27	38	167,5
France	17	31	99,5
Grèce	53	100	91,1
Italie	42	53	95,9
Malte	40	nd	105,5
Portugal	30	37	159,2
Slovénie	35	55	68,8
Sources	World Economic Forum	Banque mondiale	Banque mondiale

(1) La compétitivité de l'environnement économique est un indicateur synthétique basé sur l'évaluation de la qualité des facteurs de production, des conditions de la demande locale, du contexte concurrentiel et du tissu industriel local.

(2) La facilité de faire des affaires est un indicateur synthétique de la Banque mondiale basé sur l'évaluation de la complexité du système fiscal, du degré de protection des investisseurs, mais aussi de la facilité de créer une entreprise, de faire du commerce avec les pays étrangers, d'employer et de licencier des salariés ou encore d'obtenir des prêts.

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

2.2. Quelques pistes pour répondre aux défis économiques de l'Union pour la Méditerranée

Compte tenu des défis économiques qui sont lancés aux pays méditerranéens, l'Union pour la Méditerranée devra mettre en œuvre des projets communs susceptibles de contribuer au développement de la région. Quelques pistes méritent d'être envisagées :

- Une partie des financements disponibles devrait être utilisée pour piloter des projets d'intégration régionale entre pays voisins (commerce, infrastructure, communication). Ceci favoriserait l'intégration commerciale des pays du bassin méditerranéen, permettrait aux entreprises de réaliser des économies d'échelle et de se développer plus facilement. Il serait également pertinent d'encourager et d'aider l'accession à l'OMC des pays qui n'en sont pas encore membres (Algérie, Syrie, Liban, Libye, Bosnie-Herzégovine).

- L'Union pour la Méditerranée devrait travailler en partenariat avec d'autres acteurs importants localement (ex : la Banque mondiale) pour coordonner les politiques d'aide au développement. En particulier un projet ambitieux pourrait être mis en place pour apporter une aide technique visant à stimuler la simplification administrative et la lutte contre la corruption, avec des bilans communs et un partage des meilleures pratiques.

- Les propositions françaises en faveur d'accords communs sur la gestion des ressources naturelles (eau, matières premières, agriculture) et des flux migratoires doivent être conservées et mises en œuvre, de même que les initiatives visant à promouvoir l'économie de la connaissance en Méditerranée.

Par ailleurs, les priorités dans les réformes structurelles à mener pour améliorer la compétitivité et favoriser le développement des pays méditerranéens varient d'un pays à l'autre. Parmi ces priorités, présentées dans le tableau 16, la simplification des procédures administratives, l'accès au crédit, l'amélioration des infrastructures ou encore la lutte contre la corruption.

16. Réformes prioritaires pour améliorer l'environnement économique dans les Etats membres

Niveau de priorité	1	2	3
Albanie	Qualité des infrastructures	Qualité des institutions et corruption	Procédures administratives
Algérie	Accès au crédit	Procédures administratives	Corruption
Bosnie-Herzégovine	Procédures administratives	Qualité des institutions et corruption	Qualité des infrastructures
Croatie	Procédures administratives	Qualité des institutions et corruption	Marché du travail
Egypte	Procédures administratives	Stabilité macroéconomique	Accès au crédit
Israël	Procédures administratives	Garantie du respect des contrats	Stabilité macroéconomique
Jordanie	Fiscalité	Création d'entreprises	Garantie du respect des contrats
Liban	Stabilité politique	Stabilité macroéconomique	Création d'entreprises
Libye	Qualité des infrastructures	Qualité des institutions et corruption	Accès au crédit
Mauritanie	Stabilité macroéconomique	Accès au crédit	Qualité des infrastructures
Maroc	Accès au crédit	Marché du travail	Corruption
Palestine	Stabilité politique	Procédures administratives	Création d'entreprises
Syrie	Garantie du respect des contrats	Accès au crédit	Procédures administratives
Tunisie	Accès au crédit	Fiscalité	Procédures administratives
Turquie	Procédures administratives	Stabilité macroéconomique	Marché du travail
Sources	Analyse de l'auteur sur les bases des rapports de la Banque mondiale et du World Economic Forum		

Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman, © FRS

Conclusion

Le 13 juillet prochain, les chefs d'État et de gouvernement réunis à Paris lanceront l'Union pour la Méditerranée.

Inscrite dans la continuité du Processus de Barcelone, cette Union devra néanmoins changer la nature de la coopération euro-méditerranéenne pour lui donner une dimension politique plus forte et développer des projets à la hauteur des défis économiques, écologiques et humains auxquels sont confrontés les pays méditerranéens.

Nous avons fait quelques propositions qui contribueraient à répondre à cette exigence si elles sont associées à une volonté politique suffisante. C'est un enjeu majeur non seulement pour la France mais aussi pour ses partenaires européens et méditerranéens s'ils ne veulent pas décevoir les attentes des populations du pourtour méditerranéen.

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

La Fondation Robert Schuman, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.